



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE

DU 5 JANVIER 2026

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélard-Godbout lundi le 5 janvier 2026 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

**MAIRE :** Yvan Pettigrew

**CONSEILLERS (ÈRES) :** Guylaine Lavoie  
Jonathan Rioux  
François Potvin  
Brenda Bélanger  
Samuel Sirois  
Alexandre Côté

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Yvan Pettigrew, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale est présente.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

.....

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

.....

### LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

**2026-01-01**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation, il est proposé par Monsieur le conseiller Samuel Sirois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation soit accepté par notre conseil.

### AVIS DE CONVOCATION

- Ouverture de la séance
  - Lecture et adoption de l'avis de convocation
  - Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2026
  - Présentation et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028
  - Avis de motion et présentation du projet de règlement 292 relatif aux différents taux de taxes et de tarification pour l'année 2026
  - Taux d'intérêt taxe annuelle
  - Période de questions
  - Levée de l'assemblée
- .....

### PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

**2026-01-02**

Considérant qu'en vertu de l'article 954, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2026 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;



Considérant qu'un projet du budget et un projet du programme triennal a été remis aux membres du conseil le 15 décembre 2025 ;  
Considérant qu'un avis public a été affiché tel que prévu à la loi ;

Considérant que le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2026 des activités de fonctionnement à des fins fiscales ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathan Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

**RECETTES :**

A) Recettes spécifiques :

Taxes foncière générale	\$629 544
Taxes foncière spéciale (dette 25% ensemble)	19 470
Taxes foncière spéciale (dette 75% secteur)	46 414
Taxes foncière spéciale (entretien secteur)	28 348
Ordures (collecte et enfouissement),	
PGMR et matière putrescible	56 287
Ramonage de cheminées	8 309
Subvention gouvernement – Transport	242 766
Autres Subvention Gouv.-Transport	10 000
Partage de la croissance d'un point TVQ	29 251
Péréquation	28 842
Redevance Exploitant Carrière	5 000
Éolienne	26 402
Autres recettes	14 505
B) <u>Recettes basées sur le tx global de taxation</u>	
Immeubles des écoles élémentaires	9 919
C) <u>Paiement tenant lieu de taxes :</u>	
Immeuble du Gouv. Fédéral et entreprise	727
Immeuble du Gouv. Fed. et ent. (vidange)	301
TOTAL DES REVENUS	
	<u>\$ 1 156 085</u>

**DÉPENSES :**

Administration financière	\$ 262 577
Sécurité publique	100 250
Transport	519 016
Hygiène du milieu	88 351
Urbanisme et mise en valeur du territoire	42 686
Loisirs et culture	46 005
Frais de financement	800
TOTAL DES DÉPENSES	
	<u>\$ 1 061 185</u>

**IMMOBILISATION :**

Immobilisation bureau	10 000
Immobilisation voirie PPA	10 000



Immobilisation voirie PIIRL	9 000
Immobilisation voirie ponceau 5%	5 037
Immobilisation du site de traitement (emprunt)	61 863
Immobilisation incendie	20 000
<b>TOTAL IMMOBILISATION</b>	<b>\$115 900</b>

**FONDS RÉSERVÉ / ÉLECTION :** \$ 1 500  
**SURPLUS AFFECTÉ :** (\$ 21 000)  
**GRAND TOTAL :** \$1 156 085

2026-01-03

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026, 2027 ET 2028**

La directrice générale présente le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027 et 2028.

Considérant que les projets faisant partie du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027-2028 se détaillent comme suit :

	2026	2027	2028
Protection incendie (fond général)	20 000\$	25 000\$	25 000\$
Trait. des eaux usées (emprunt)	61 863\$	62 435\$	62 435\$
Voirie municipal PIIRL (surplus)	9 000\$	9 000\$	9 000\$
Voirie municipal PPA (fond général)	10 000\$	10 000\$	10 000\$
Bureau (fond général)	10 000\$	10 000\$	10 000\$
Voirie municipal PIIRL (Rg 3 Ouest asphaltage)	1 857 000\$	----	----
Voirie municipal (TECQ) (Calvette Rg 3 Ouest 2025)	5 037\$	----	----
Voirie municipal TECQ	-----	200 000\$	200 000\$

Il est proposé par Madame la conseillère Guylaine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi adopte tel que déposé le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027 et 2028.

2026-01-04

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #296 RELATIF AUX DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le conseiller François Potvin donne l'avis de motion et la directrice générale présente le projet de règlement #296 indiquant le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière spéciale, le taux pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, des matières résiduelles et putrescibles, le taux pour le ramonage des cheminées et le taux pour le traitement des eaux usées. Le tout sera adopté à une séance subséquente de ce conseil. L'objet, la portée et le coût a été présenté. Des copies sont mises à la disposition des citoyens lors de la présentation du projet de règlement. Une dispense de lecture est accordée à la Directrice générale.

2026-01-05

**TAUX D'INTÉRÊT TAXE ANNUELLE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi fixe le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité à 18%.



## PÉRIODE DE QUESTION

La période de questions porte exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Aucune question n'a été posée.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2026-01-06**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Brenda Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est maintenant 19h48.

*Yvan Pettigrew, maire*  
Yvan Pettigrew, maire

*Annie Roussel, Directrice générale*  
Annie Roussel, directrice générale

Je, Yvan Pettigrew, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.